

PAR COURRIEL

Le 27 juin 2017

Objet : Demande d'accès n° 2006 25889 - Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 20 juin dernier, concernant les lots 1 715 745, 5 989 558, 5 989 557 1 714 522 et 1 714 462 du cadastre du Québec à Rougemont. Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Permis, 2 mars 2017 (1 page);
2. Avis de non-conformité, 22 février 2013 (2 pages);
3. Avis de non-conformité, 15 novembre 2012 (2 pages);
4. Lettre, 6 mai 2009 (1 page).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

PERMIS RELATIF AUX PESTICIDES
Loi sur les pesticides

7820-16-01-1025100-1

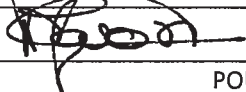
<p>ÉTABLISSEMENT Club de Golf Rougemont inc. Adresse du lieu : 250, Route 112 Rougemont (Québec) J0L 1M0</p>	<p>NUMÉRO DE PERMIS 401572564 NUMÉRO DE L'INTERVENANT Y2046519 NUMÉRO DU LIEU 26072272 DATE DE FIN DE VALIDITÉ 21 mars 2020</p>
---	---

<p>TITULAIRE DU PERMIS Club de golf Rougemont inc. 250, route 112 Rougemont (Québec) J0L 1M0</p>

<p>CATÉGORIE OU SOUS-CATÉGORIE(S) D4 - Travaux sans rémunération - Application en horticulture ornementale d'un pesticide des classes 1 2 3 4</p>
--

Ce permis est délivré en conformité avec la Loi sur les pesticides et son règlement d'application. Il autorise le titulaire à effectuer les activités visées par la catégorie et les sous-catégories mentionnées, en regard des classes de pesticides indiqués.

DÉLIVRÉ LE 2 mars 2017


POUR LE MINISTRE



Longueuil, le 22 février 2013

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Club de golf Rougemont inc.
250, route 112
Rougemont (Québec) J0L 1M0

N/Réf. : 7360-16-01-0400200
401007949

**Objet : Non-conformité au Règlement sur la déclaration des
prélèvements d'eau**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 21 février 2013 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une déclaration faisant état du bilan des activités de prélèvements en détaillant les volumes d'eau prélevés sur une base mensuelle, et ce, au plus tard le 31 mars 2012.
Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, article 9

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.


Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 5 avril 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Patrick Crête-Lapointe au numéro de téléphone 450 534-5424, poste 262 ou à l'adresse courriel suivante patrick.crete-lapointe@mddefp.gouv.qc.ca.

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

JD/PCL/lmcc


Jonathan Davies
Chef d'équipe, Secteur municipal

Longueuil, le 15 novembre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Club de golf Rougemont inc.
250, Route 112
Rougemont (Québec) J0L 1M0

N/Réf. : 7820-16-01-1025100 1
400979839

Objet : Plan de réduction des pesticides; plan 2012

Mesdames,
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 30 octobre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- À titre de propriétaire ou d'exploitant d'un terrain de golf qui applique ou y fait appliquer un pesticide, ne pas avoir transmis au ministre un plan de réduction des pesticides avant le 3 avril 2012.
Code de gestion des pesticides, article 73 al. 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 291 ou par courriel à l'adresse suivante : stephane.degarie@mddefp.gouv.qc.ca.

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

PB/SDG/nd

Patrice Bourque, chef d'équipe par intérim
Secteur hydrique

*Copie certifiée
Conforme à l'original*

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 6 mai 2009

Club de Golf Rougemont inc.
250, route 112
Rougemont (Québec) J0L 1M0

N/Réf. : 7820-16-01-1025100
400584939

Objet : Plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf, Golf Rougemont,
municipalité de Rougemont

Mesdames,
Messieurs,

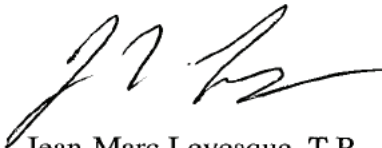
Nous aimerons porter à votre attention qu'en vertu de l'article 73 du Code de gestion des pesticides, le dépôt de votre plan de réduction des pesticides au Ministère était requis au 3 avril 2009.

Nous n'avons toujours pas reçu ce document en date de la présente lettre. Nous vous demandons donc de déposer votre plan de réduction des pesticides pour le golf que vous exploitez sans autre délai ou de nous faire part, par écrit, des démarches que vous avez réalisées pour satisfaire à cette exigence incluant la date prévue du dépôt de ce document à notre ministère.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente lettre, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JML/SDG/sdg


Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe


Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607, p. 250
Télécopieur : 450 928-7755

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

Courriel : jean-marc.levesque@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

 Ce papier contient 20% de fibres recyclées après consommation.